



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E66654

VALABLE JUSQU'AU 13/11/2026

ÉDITÉ LE

13/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1995

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/03/2024
37 000

Raison sociale : ENERGECO

LIEUDIT LE PATURAL
43210 BAS-EN-BASSET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 1996 B 47

Siret : 401 291 034 00049

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 82 02981

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F28679X1244 000/1

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F28679X1244 000/1

Téléphone : 04 71 75 40 06

Portable : 06 10 90 14 90

Fax : 04 71 66 30 49

Site Internet : www.energeco.pro

E-mail : energeco@energeco.pro

Responsabilité légale :

GUILLOT HERVÉ PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	15/10/2025
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	10/12/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	15/10/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/10/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	10/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	10/12/2024
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	10/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.